

Info Route : RD 733

CRÉATION PISTE CYCLABLE PROTÉGÉE ET TRAVAUX DE RÉFECTION VIADUC DE L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE



À compter du **24 octobre 2022**, le viaduc de l'estuaire de la Charente aussi appelé "Viaduc de Martrou" va faire l'objet de travaux pour **la création d'une piste cyclable protégée**. Des travaux de réfection du viaduc seront également mutualisés au cours de ce chantier.

Le **projet** consiste à créer une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée de 2,85 m de large sur le viaduc de l'estuaire de la Charente avec la réalisation d'une passerelle de 100 m de long côté Rochefort.

Compte tenu du **fort trafic** empruntant quotidiennement l'ouvrage et afin de minimiser la gêne aux usagers, les travaux permettront de maintenir une circulation en 2x2 voies en journée. **Ils seront réalisés majoritairement de nuit.**

Horaires des travaux de nuits

- Du lundi soir au vendredi matin : 20h00 – 6h00
- Du vendredi soir au samedi matin : 21h00 – 7h00

À noter

Lors des travaux de réfection de la couche d'étanchéité, la circulation devra être réduite à 2x1 voie. Cette restriction pourra être source de congestion importante. Aussi, afin de minimiser cet impact, **cette phase d'une durée prévisionnelle de 21 jours prévue à ce stade en avril 2023 s'effectuera en continu jour et nuit.**

Durant tous les travaux, la vitesse sera réduite à 50 km/h sur le viaduc. Un itinéraire conseillé sera mis en place, via Saint-Hippolyte, afin de délester l'ouvrage.

Circulation interdite aux Piétons, Vélos et Transports Exceptionnels de plus de 4 m de large

Compte tenu de la largeur restant disponible pendant la réalisation du chantier, il n'est pas possible, pour des raisons de sécurité, de maintenir la circulation des cycles et des piétons pendant l'intégralité des travaux. La circulation des Transports Exceptionnels de plus de 4 m de large sera également interdite pendant l'intégralité des travaux.

À noter

Les Transports Exceptionnels de moins de 4 m de large pourront circuler, uniquement de jour, en dehors des plages horaires 7h30-9h et 16h-19h **sauf pendant la phase de réduction à 2x1 voie prévue en avril 2023, pendant laquelle toute circulation de Transport Exceptionnel sera interdite.**

Retrouvez l'info sur charente-maritime.fr